

Québec, le 9 juin 2010

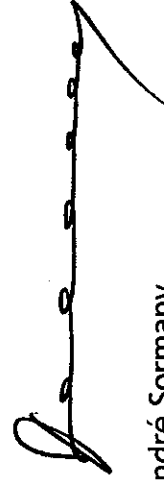
Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Comme suite au dépôt d'une pétition par la députée de Crémazie le 5 mai 2010, demandant la tenue d'une commission d'enquête sur les pertes à la Caisse de dépôt et placement du Québec en 2008, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8.R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur du cabinet,



André Sormany

Demande visant la tenue une commission d'enquête afin de faire la lumière sur les pertes de la Caisse en 2008

Dès l'annonce des résultats 2008 de la Caisse, le gouvernement a agi :

- Commission parlementaire de 2 heures de l'ancienne ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget (13 mars 2009);
- Comparution des nouveaux dirigeants de la Caisse pendant 4 heures dans le cadre de l'étude des crédits du ministère des Finances (4 mai 2009) :
 - M. Robert Tessier, président du conseil d'administration de la Caisse;
 - M. Michael Sabia, président et chef de la direction de la Caisse.
- Commission parlementaire spéciale de 28 heures avec des dirigeants (précédents et actuels), de même qu'avec certains déposants (mai 2009).

À la suite de cet exercice sans précédent de reddition de compte, qui a permis de comprendre les causes de la contre-performance de la Caisse, j'ai annoncé le 26 mai 2009 des mesures pour renforcer la transparence, la reddition de comptes et la gouvernance de la Caisse :

- Commission parlementaire annuelle de 4 heures exclusivement dédiée à l'examen du rapport annuel de la Caisse;
- Plan d'orientation présenté par la Caisse tous les trois ans;
- Rapport annuel sur la gestion des risques à la Caisse;
- Rapport sur la politique de rémunération de la Caisse en 2010;
- Bonification de la section du rapport annuel de la Caisse qui rend compte de l'obligation qui lui est faite, dans sa Loi, de contribuer au développement économique du Québec;
- Rapport sur les actions prises afin de renforcer la gouvernance du conseil d'administration de la Caisse.

À la suite de toutes ces actions, le gouvernement du Québec considère que la lumière a été faite sur les résultats 2008 de la Caisse;

De plus, la nouvelle direction de la Caisse a apporté de nombreux et importants changements organisationnels et stratégiques au niveau de sa gestion visant notamment à resserrer la gestion des risques au sein de l'organisme;

Dans ce contexte, l'heure est venue de laisser les employés de la Caisse se concentrer sur leur travail qui est de gérer l'avoir des déposants.



Raymond Bachand
Ministre des Finances

Le 10 juin 2010